



COMPTE-RENDU **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU JEUDI 23 JUILLET 2026**

Nombre de membres :
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Le 23 juillet 2026, le Conseil municipal s'est réuni Salle du Conseil sous la présidence de Catherine LOTTE, suivant convocation transmise le mercredi 15 juillet 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : CAMBRODON Alexandre, CHAPUS Cynthia, DE SOUSA Fernando, DELACOURT David, EFKARPIDIS Nicolas, JUNET Bernard, LIEBERGUTH Nathalie, LOTTE Catherine, PIERRE Christelle, RUIZ Serge, SIMON Sonia, THIZY Pascal, VENET Danielle, VENET Michel, VOLAY Bernadette

Secrétaire de séance : CAMBRODON Alexandre

Bel été à toutes et à tous !

À l'occasion de cette période estivale, les membres du Conseil Municipal souhaitent à l'ensemble des administrés de très belles vacances.

Que cet été soit synonyme de repos, de moments de partage et de convivialité.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Bonne lecture de ce compte rendu du Conseil.

INTERVENTION DU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (RAM)

Trois représentantes du Relais Assistantes Maternelles (RAM) de Saint Laurent de Chamousset sont venues présenter au Conseil municipal les missions et le fonctionnement de ce service.

Le RAM est un service gratuit, porté par l'association Mutuelle Petite Enfance. Il bénéficie d'un agrément de la CAF pour une durée de quatre ans et est financé par la Communauté de communes des Monts du Lyonnais (CCMDL), la CAF et la MSA.

Les intervenantes ont indiqué que le RAM organise des temps collectifs tous les lundis matin à la salle de la Nature de Brussieu. Ces ateliers accueillent les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs assistantes maternelles. Ils permettent aux jeunes enfants de vivre une première expérience de la vie en collectivité, favorisant leur éveil et leur socialisation.

Le RAM accompagne également les assistantes maternelles dans l'exercice de leur profession en leur apportant un soutien dans la rédaction des contrats de travail, en proposant des formations, en assurant un lien avec les services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et en mettant à leur disposition un service de location de matériel. Il contribue également à rompre leur isolement professionnel.

Les représentantes ont également fait part de leurs inquiétudes face à la baisse de la natalité constatée en France. Elles ont indiqué que cette évolution démographique a des répercussions directes sur leur activité, avec une diminution du nombre d'enfants accueillis, et impacte également les structures d'accueil de la petite enfance, notamment les crèches.

Sur la commune de Brussieu, 13 assistantes maternelles sont actuellement en activité. Elles sont toutes adhérentes au RAM et 12 d'entre elles participent régulièrement aux temps collectifs. Il a également été précisé que 3 assistantes maternelles sont âgées de plus de 55 ans.

Les représentantes du RAM ont remercié la commune de Brussieu pour la mise à disposition de la salle de la Nature ainsi que pour la disponibilité et la réactivité des agents communaux, qui répondent toujours favorablement à leurs besoins d'organisation.

Le Conseil municipal remercie les représentantes du RAM pour leur présentation et les informations communiquées.

DELIBERATIONS

- Approbation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'assainissement non collectif,
- Demande de subvention auprès du département du Rhône pour la mise en place d'une climatisation à la crèche La Pampaillotte,
- Demande de subvention dans le cadre des amendes de police,
- Recrutement d'un agent contractuel au service technique,
- Modification du temps de travail d'un agent titulaire,
- Renouvellement contrat Mme BILAN,
- Recrutement d'un agent contractuel à temps non complet pour la surveillance de la restauration scolaire,
- Renouvellement contrat Mme GENIN,
- Renouvellement contrat Mme BORDAZ,
- Renouvellement contrat Mme DELOY,
- Création d'un service public communal d'étude surveillée à l'école de la Basane,
- Fixation des tarifs de l'étude surveillée de l'école de la Basane,
- Approbation des règlements cantine, garderie périscolaire et étude surveillée,
- Examen et fixation des tarifs cantine, garderie pour la rentrée scolaire 2026/2027,
- Approbation de la convention d'accueil d'un enfant à l'école de la basane entre la commune de Bessenay et la commune de Brussieu,
- Désignation référent sécurité routière,
- Désignation d'un délégué de la commune auprès de la Mission Locale des Monts du Lyonnais,
- Mise en place de la commission locale d'évaluation des charges transférées CLECT - désignation représentant,
- Retrait délibération du transfert des pouvoirs de police spéciale au président de la CCMDL,
- Approbation de la prise en charge des chats errants sur la Commune.

COMPTE-RENDU DES INSTANCES OBLIGATOIRES ET DECISIONS

❖ **APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE : D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - ANNÉE 2025 :**

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence « assainissement » la CCMDL a délégué l'exécution du volet « assainissement non collectif » au Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'aménagement de la Coise. Le SIMA Coise intervient sur 79 communes de la Loire et du Rhône dont Brussieu. Il est chargé du suivi des installations d'assainissement autonome pour les logements non raccordables au réseau collectif d'eaux usées. Sur Brussieu, cela représente 51 installations.

Madame le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Madame le Maire donne lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité adopte le **R**apport annuel sur le **P**rix et la **Q**ualité du **S**ervice public d'Assainissement non collectif, de la commune de Brussieu pour l'année 2025.

❖ **DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DES AMENDES DE POLICE :**

Madame le Maire expose au Conseil municipal la possibilité de solliciter une subvention au titre des amendes de police afin de financer des travaux destinés à renforcer la sécurité routière et piétonne.

La rue Jacques Cœur est quotidiennement empruntée par plusieurs assistantes maternelles qui accompagnent les enfants à pied ou en poussette jusqu'à l'école. De nombreuses familles avec de jeunes enfants ainsi que des adolescents l'utilisent également pour rejoindre l'arrêt de bus situé sur la route départementale 389, au rond-point de Fontalin.

Par ailleurs, un grand nombre d'habitants du village de Brussieu empruntent cette voirie pour accéder à la route départementale 389, ce qui en fait un axe structurant et essentiel pour les déplacements au sein de la commune.

Afin d'améliorer la sécurité des déplacements piétons et de favoriser les mobilités douces, le Conseil municipal souhaite réaliser des trottoirs sur un tronçon et sur un côté de la chaussée, accompagnés de la mise en place de bordures en béton. Ces aménagements permettront de sécuriser les cheminements piétons tout en contribuant à modérer la vitesse des véhicules circulant sur cette voie.

C'est pourquoi dans le cadre du dispositif des amendes de police, le Conseil Municipal sollicite une aide pour la réalisation de cet aménagement.

Madame Le Maire annonce au Conseil Municipal que le coût de ces travaux s'élève à 5 120.00 € H.T,

Le conseil municipal, à l'unanimité sollicite une subvention d'un montant de 2 304.00 € pour la réalisation de cet aménagement.

❖ **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU RHONE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE CLIMATISATION :**

Madame le Maire présente au Conseil municipal le projet d'installation d'un système de climatisation réversible au multiaccueil « La Pampaillotte », afin d'améliorer les conditions d'accueil des enfants, des familles et du personnel lors des épisodes de fortes chaleurs et d'adapter le bâtiment aux effets du changement climatique.

L'installation permettra de rafraîchir les différents espaces de la structure et assurera également un chauffage d'appoint en période hivernale. Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 22 801,22 € HT.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet, autorise Madame le Maire à solliciter une subvention de 11 400,61 € auprès du Département du Rhône.

❖ ÉCOLE DE LA BASANE :

. PERSONNEL SCOLAIRE :

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le renouvellement des contrats d'Oksana, Pascale, Martine, Patrice et d'Alexandra et l'augmentation du temps de travail de Marie.

. ETUDE SURVEILLÉE :

Madame Sonia SIMON, adjointe aux affaires scolaires, en collaboration avec Madame Christelle PIERRE, présente au Conseil municipal le projet de création d'une étude surveillée à l'école de la Basane.

Ce projet fait suite au sondage réalisé auprès des familles au printemps 2026, dont les résultats ont confirmé l'intérêt pour la mise en place d'un temps d'étude après la classe.

L'étude surveillée sera proposée les lundis, mardis et jeudis, de 16 h 30 à 17 h 30, pendant les périodes scolaires. Elle sera ouverte aux élèves de CE1 à CM2 de l'école de la Basane.

Ce temps permettra aux enfants de réaliser leurs devoirs dans un environnement calme, sous la surveillance d'un encadrant. Il est précisé qu'il s'agit d'un temps de surveillance et d'accompagnement, sans obligation d'aide individuelle aux devoirs.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de créer ce nouveau service public communal à compter du 7 septembre 2026.

La participation financière des familles est déterminée en fonction du quotient familial (CAF ou MSA), selon une grille tarifaire allant de 2,20 € à 3,00 € par heure. Les familles devront fournir une attestation de quotient familial en cours de validité à chaque rentrée scolaire. À défaut, le tarif correspondant à la tranche la plus élevée sera appliqué.

TRANCHES DE QUOTIENT FAMILIAL	PROGRESSION DES TRANCHES	PARTICIPATION DES FAMILLES
ETUDE SURVEILLÉE Tarif pour 1 heure		
A	≥ à 1401 €	3.00 €
B	de 1101 à 1400 €	2.80 €
C	de 601 à 1100 €	2.60 €
D	de 301 à 600 €	2.40 €
E	≤ à 300 €	2.20 €

Le Conseil municipal adopte également le règlement de l'étude surveillée, qui définit les modalités d'inscription, d'organisation et de fonctionnement.

. APPROBATION DES REGLEMENTS CANTINE ET GARDERIE PERISCOLAIRE :

Madame Sonia SIMON, adjointe aux affaires scolaires rappelle au Conseil Municipal l'existence d'un système de réservation en ligne pour les services de restauration scolaire et de garderie périscolaire.

Considérant la nécessité de formaliser et actualiser les conditions d'accès et d'utilisation au service de restauration scolaire et de garderie périscolaire par un règlement intérieur.

Madame SIMON demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur les termes du règlement intérieur relatif au fonctionnement du restaurant scolaire et de la garderie périscolaire de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes du règlement intérieur relatif au fonctionnement du restaurant scolaire et de la garderie périscolaire communal, pour l'année scolaire 2026/2027.

. REVISION DES TARIFS CANTINE, GARDERIE POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2026/2027 :

Madame le Maire informe le Conseil municipal que l'effectif prévisionnel de l'école de la Basane pour la rentrée scolaire 2026-2027 est de 124 élèves. En moyenne, 90 enfants fréquenteront le service de restauration scolaire et 50 enfants la garderie périscolaire.

Elle demande au Conseil Municipal si celui-ci souhaite revaloriser les tarifs de ces deux services à compter du 1er septembre 2026, tout en maintenant une tarification modulée selon le quotient familial afin de tenir compte des ressources des familles.

Il est rappelé que le service de restauration scolaire est structurellement déficitaire et que la commune abonde tous les ans à hauteur de plusieurs dizaines de milliers d'euros. Le coût des repas et de l'énergie a subi plusieurs augmentations et il est proposé de reporter une partie de ces hausses, sur les tarifs.

Après présentation des nouvelles grilles tarifaires, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs de la restauration scolaire et de la garderie périscolaire applicables à compter du 1er septembre 2026.

CANTINE

Année scolaire 2026-2027

TABLEAU DES TARIFS POUR UN REPAS PAR TRANCHE

TRANCHES DE QUOTIENT FAMILIAL	PROGRESSION DES TRANCHES	PARTICIPATION DES FAMILLES
CANTINE		
Tarif pour 1 repas enfant		
A	≥ à 1401 €	5.40 €
B	de 1101 à 1400 €	5.10 €
C	de 601 à 1100 €	4.80 €
D	de 301 à 600 €	4.50 €
E	≤ à 300 €	4.20 €

Repas « allergie-régime alimentaire »	3.00 €
Forfait majoré	8.00 €

GARDERIE

Année scolaire 2026-2027

TABLEAU DES TARIFS POUR UNE DEMI-HEURE PAR TRANCHE

TRANCHES DE QUOTIENT FAMILIAL	PROGRESSION DES TRANCHES	PARTICIPATION DES FAMILLES
GARDERIE		
Tarif pour ½ heure de garde par enfant		
A	≥ à 1401 €	1.50 €
B	de 1101 à 1400 €	1.40 €
C	de 601 à 1100 €	1.30 €
D	de 301 à 600 €	1.20 €
E	≤ à 300 €	1.10 €

. APPROBATION DE LA CONVENTION D'ACCUEIL D'UN ENFANT A L'ECOLE DE LA BASANE ENTRE LA COMMUNE DE BESSENAY ET LA COMMUNE DE BRUSSIEU :

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'un enfant en situation de handicap, précédemment scolarisé à l'école de la Basane à Brussieu, poursuivra sa scolarité dans ce même établissement pour l'année scolaire 2026/2027, bien que sa famille réside désormais sur la commune de Bessenay.

Afin d'assurer la continuité de sa scolarisation, la commune de Brussieu a réalisé des aménagements et adapté l'organisation du personnel pour son accueil, engendrant des coûts supplémentaires.

Une convention est proposée afin que la commune de Bessenay participe à ces frais à hauteur de 300.00 € pour l'année scolaire 2026/2027.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention, autorise Madame le Maire à la signer et à émettre un titre de recettes de 300.00 € à l'encontre de la commune de Bessenay.

❖ SERVICE TECHNIQUE - RECRUTEMENT D'UN AGENT TECHNIQUE, AU 15 AOUT 2026 :

Madame Le Maire annonce la fin du contrat de M. REYNARD au 31 octobre 2026, au sein du service technique. En conséquence, Madame le Maire propose de recruter une personne, au grade d'adjoint technique territorial, à temps complet, à compter du 15 août 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Madame le Maire à procéder au recrutement d'une personne.

❖ DESIGNATION REFERENT SECURITE ROUTIERE :

Dans le cadre du partenariat avec l'État visant à renforcer les actions de prévention en matière de sécurité routière, le Conseil municipal désigne M. David Delacourt en qualité de référent sécurité routière de la commune.

Il sera chargé d'assurer le lien avec les services de l'État, de relayer les campagnes de prévention, de participer aux actions de sensibilisation et de proposer toute initiative visant à améliorer la sécurité des usagers de la route.

Cette désignation n'ouvre droit à aucune rémunération ni indemnité spécifique.

❖ DESIGNATION D'UN REPRESENTANT CLECT :

À la suite de la délibération de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais fixant la composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), le Conseil municipal procède à la désignation de ses représentants.

À l'unanimité, sont élus :

- Titulaire : M. Michel Venet ;
- Suppléant : M. Nicolas Efkarpidis.

Madame le Maire est chargée de notifier cette désignation à la Communauté de communes des Monts du Lyonnais.

❖ **DESIGNATION DELEGUES COMMUNAUX AUPRES DE LA MISSION LOCALE :**

Afin de renforcer les liens entre la commune et la Mission Locale des Monts du Lyonnais, le Conseil municipal désigne Mme Nathalie Lieberguth en qualité de déléguée de la commune.

Elle assurera le lien avec la Mission Locale, relayera les informations et actions menées en faveur des jeunes, favorisera la diffusion des dispositifs d'accompagnement et représentera la commune lors des réunions et assemblées auxquelles les délégués sont conviés.

Cette désignation est valable pour la durée du mandat municipal. Le Conseil municipal approuve cette désignation à l'unanimité.

❖ **APPROBATION DE LA PRISE EN CHARGE DES CHATS ERRANTS SUR LA COMMUNE :**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention de fourrière animale sans transport proposée par la SPA. Cette convention permet également la mise à disposition de bons de stérilisation.

Le montant de la participation communale est fixé à 516,95 € pour l'année 2026 (proratisée) et à 886,20 € pour l'année 2027 (année complète).

Madame le Maire est autorisée à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.

❖ **RETRAIT DE LA DELIBERATION OPPOSITION AU TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE :**

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la décision de s'opposer au transfert des pouvoirs de police au Président de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais relève de la compétence du Maire et doit être prise par arrêté, sans délibération du Conseil municipal.

En conséquence, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de retirer la délibération n° 41 du 16 avril 2026. Un arrêté municipal sera pris afin de formaliser cette opposition.

INFORMATIONS

❖ **GESTION DES DÉCHETS – POINTS D'APPORT VOLONTAIRE**

Monsieur David DELACOURT fait un retour sur la réunion organisée avec la Communauté de communes des Monts du Lyonnais (CCMDL) concernant la gestion des déchets.

Il a été indiqué que la commune de Brussieu dispose d'un grand nombre de points d'apport volontaire par rapport au nombre d'habitants. Cette situation entraîne un temps de collecte plus important que dans les autres communes, le camion devant effectuer de nombreux arrêts et

respecter à chaque fois les procédures de mise en sécurité, ce qui génère un coût de fonctionnement élevé.

Dans un souci d'équité entre les communes et afin de maîtriser les coûts du service, la CCMDL envisage une réorganisation de certains points d'apport les moins utilisés. Les élus de Brussieu ont exprimé leurs réserves quant à cette mesure, et privilégient le dialogue avec l'entité organisatrice.

M. Delacourt propose d'organiser, en septembre ou en octobre, une réunion publique en présence d'un technicien du service Déchets de la CCMDL afin d'expliquer les enjeux de cette réorganisation, de rappeler les consignes de tri, souvent mal appliquées malgré les idées reçues, et de sensibiliser les administrés aux contraintes du service.

Le Conseil municipal souhaite privilégier la transparence et l'information de la population. Il rappelle toutefois que la compétence « collecte des déchets » relève de la CCMDL et que, dans un souci d'équité avec les autres communes du territoire, une réduction du nombre de points d'apport volontaire pourrait devenir inévitable. À titre d'exemple, la commune de Brullioles ne dispose que d'un seul point d'apport pour l'ensemble du village.

❖ **ECOLE DE LA BASANE :**

L'effectif prévu pour la rentrée scolaire 2026/2027 est de 124 élèves.

La répartition prévisionnelle des classes est la suivante :

- PS-MS : Mme Decq – 24 élèves
- MS-GS : Mme Daudrix – 24 élèves
- CP-CE1 : M. Besqueut – 24 élèves
- CE1-CE2 : Mme Malbot – 25 élèves
- CM1-CM2 : M. Thomas – 27 élèves

. DATE DE LA RENTRÉE :

La date de la rentrée est fixée au mardi 1er septembre 2026 pour les élèves.

. TRAVAUX :

M. RUIZ présente le coût global des travaux de réfection de la salle de classe destinés à permettre l'accueil d'un enfant à mobilité réduite. Le montant des travaux s'élève à environ 48 700,00 €.

❖ **PROJET INCUBATEUR DE SANTÉ – LA GIRAUDIÈRE**

Le projet d'aménagement du bâtiment de la gare afin d'y accueillir un incubateur de santé, porté par la CPTS, a reçu un avis favorable de l'Agence Régionale de Santé (ARS). La décision rendue le 9 juillet valide officiellement le projet et permet d'engager sa mise en œuvre.

À la suite d'une étude de faisabilité, le choix s'est porté sur l'aménagement du bâtiment de la gare. Les travaux prévus comprennent notamment la création d'une salle d'examen supplémentaire, d'une entrée indépendante, de sanitaires destinés aux patients ainsi que d'un espace d'accueil garantissant la confidentialité des échanges.

Ce projet s'inscrit dans un fonctionnement multisite, en partenariat avec les communes de Saint-Laurent-de-Chamousset et de Sainte-Foy-l'Argentière, avec le soutien de la CPTS et de l'inter-CPTS. Il permettra d'accueillir jusqu'à quatre médecins juniors, encadrés par des médecins généralistes expérimentés. Cet incubateur de santé constitue une première étape avant la réalisation du futur projet de maison médicale.

Les travaux pourront désormais être engagés afin de permettre une ouverture de la structure à l'automne.

Les patients pourront être reçus par différents médecins selon les disponibilités, tout en bénéficiant d'un dossier médical partagé entre les praticiens.

Le recrutement des médecins juniors ainsi que d'une secrétaire médicale constituent désormais la prochaine étape avant l'ouverture de l'incubateur de santé à l'automne.

❖ **AGRI LIGHT TOUR 2026**

Madame le Maire présente au Conseil municipal la demande de soutien formulée par l'association Semons l'Avenir, organisatrice de la 3^e édition de l'Agri Light Tour, qui se déroulera le 19 décembre 2026 dans les Monts du Lyonnais. Cette manifestation proposera de nombreuses animations familiales ainsi qu'un défilé de tracteurs illuminés traversant plusieurs communes du territoire.

Après échange, le Conseil municipal apporte son soutien à cette initiative en acceptant le prêt de matériel communal et en assurant la communication de l'événement sur les différents supports de la commune (bulletin municipal, site internet, réseaux sociaux, panneaux d'information, etc...).

❖ **APPARTEMENT COMMUNAL A LOUER :**

Un appartement communal sera disponible à la location à compter du **9 août 2026**.

Caractéristiques :

- Type : T2
- Surface : 36 m²
- 1 chambre
- Adresse : 7, place de la Mairie – 69690 Brussieu
- 1^{er} étage avec ascenseur

Loyer mensuel :

- Loyer : 407,00 €
- Charges : 20,00 €
- **Total mensuel : 427,00 €**

Les personnes intéressées sont invitées à contacter Mme Sonia SIMON au 06.75.73.82.68 ou la mairie au 04.74.70.85.19 pour tout renseignement complémentaire ou pour déposer leur candidature.

❖ LE DÉPANNEUR - HORAIRES AOÛT :

🌞 🌂 INFO HORAIRES – MOIS D'AOÛT 🌂 🌞

📅 Tout le mois d'août, Le Dépanneur vous accueille uniquement le matin :

🕒 8h00 → 12h30

📅 Fermeture exceptionnelle du 20 au 24 août inclus pour quelques jours de repos.



❖ TRAVAUX BRICOLAGE ET JARDINAGE

Avant de réaliser une opération de jardinage ou bricolage, vérifiez que vous le faites au bon moment pour ne pas gêner vos voisins.

Les **travaux bruyants** sont autorisés :

- lundi au vendredi : 8h30-12h et 14h30-19h30
Exceptionnellement en cas de canicule 8h00-12h et 14h30-20h00
- samedi : 9h-12h et de 15h-19h
- dimanche et jour férié : 10h-12h

En dehors de ces horaires et la nuit, le bruit peut être considéré comme du tapage, et vos voisins sont en droit de s'en plaindre... Tous les détails sont sur www.service-public.fr.

Merci de respecter ces horaires pour le repos de chacun.

❖ La commune de Brussieu recrute - Agent technique polyvalent (H/F)

La commune de Brussieu recrute un agent technique polyvalent (H/F) à temps complet (35 heures hebdomadaires réparties sur 4 jours et demi), à compter du 15 août 2026.

Vos missions

Sous l'autorité du Maire, de son adjoint et du responsable du service technique, vous participerez à l'entretien et à la valorisation du patrimoine communal en assurant notamment :

- L'entretien courant des bâtiments communaux (entretien, surveillance, maintenance et petits travaux) ;
- Les petits travaux d'entretien et de maintenance des logements communaux (peinture, plomberie, menuiserie, serrurerie, électricité de premier niveau, etc.) ;
- Les petits travaux paysagers et l'entretien des espaces verts (tonte, taille, désherbage, plantations, arrosage...) ;
- L'entretien des chemins ruraux, de la voirie communale et des espaces publics (débroussaillage, nettoyage, petites réparations...) ;
- La préparation et l'installation du matériel pour les manifestations communales, selon les besoins.
- Diverses tâches

Profil recherché

- Polyvalent(e), autonome et organisé(e) ;
- Aptitude aux travaux manuels et à l'utilisation du matériel d'entretien ;
- Sens du service public, rigueur et esprit d'équipe ;
- Permis B indispensable.

Conditions de recrutement

- Poste à temps complet : 35 heures par semaine réparties sur 4 jours et demi ;
- Prise de poste : 15 août 2026 ;
- Rémunération selon les grilles de la Fonction publique territoriale et l'expérience ;
- Titres-restaurant ;
- Poste basé sur la commune de Brussieu.

Candidature

Les candidatures (CV et lettre de motivation) sont à adresser à Madame le Maire par courriel à mairie@brussieu.com

**Bus France services Communauté de communes des Monts du Lyonnais
Septembre 2026**

Commune	Parking	Jour	Horaires	Septembre
Aveize	Place de l'Eglise	lundi	13h30/16h30	7
Brullioles	Multi accueil	mardi	9h00/12h00	15
Brussieu	Place de la Mairie	jeudi	9h00/12h00	17
Chambost Longessaigne	Espace Culturel	mardi	9h00/12h00	8
Châtelus	Place de la Mairie	mercredi	9h00/11h00	23
Chevrières	Salle polyvalente	jeudi	13h30/16h30	10
Coise	Place de l'Eglise	lundi	9h30/12h00	7
Duerne	Rue des écoles	lundi	9h30/12h00	28
Grammond	Place de l'Eglise	jeudi	9h00/12h00	10
Grezieu le Marché	Place des jardins	vendredi	9h00/12h00	18
Haute Rivoire	86, Grande Rue	vendredi	9h00/12h00	4
La Chapelle/Coise	Salle des fêtes	mercredi	9h00/11h00	16
Larajasse	Place de l'école	lundi	13h30/16h30	28
L'Aubépin	Place de l'Eglise	lundi	13h30/16h30	14
Les Halles	Place de l'étang	jeudi	9h00/11h00	24
Longessaigne	Place de l'Eglise	mardi	12h30/14h30	22
Maringes	Passage de la Mairie	lundi	13h30/16h30	21
Meys	Place de l'Eglise	jeudi	12h30/14h30	24
Montromant	Cours de l'école	mercredi	9h00/11h00	30
Montrottier	Devant la bibliothèque	mardi	13h30/16h30	15 et 29
Pomeys	Parking derrière Proxi	Lundi	9h30/12h00	21
Saint Clément les Places	Place des fontaines	mardi	15h/17h00	22
Saint Denis/Coise	Place de la Mairie	jeudi	9h30/12h00	3
Saint Genis l'Argentière	Place de la Mairie	mardi	9h00/12h00	29
Saint Martin en Haut	Place du Plomb	vendredi	9h00/12h30 et 13h00/16h00	11 et 25
Sainte Catherine	Place de l'Eglise	lundi	9h30/12h00	14
Sainte Foy l'Argentière	Place du Château	vendredi	13h30/16h30	4 et 18
Souzy	Salle polyvalente	mardi	9h00/11h00	22
Villechenève	Place de l'Eglise	mardi	13h30/16h30	8
Viricelles	Place de l'Eglise	mercredi	9h00/11h00	9
Virigneux	Devant la Bibliothèque	jeudi	15h00/17h00	24

Pour plus d'information, écrivez-nous à : bus@cc-mdl.fr

ou contactez les Maisons des services

Saint-Laurent-de-Chamousset
122, avenue des 4 cantons
Tel : 04 74 26 50 78

Du lundi au vendredi
9h à 12h **sans rendez-vous**
13h30 à 17h **sur rendez-vous**
mds@cc-mdl.fr

Saint-Symphorien-sur-Coise
57, rue des Tanneries
04 78 19 05 14

Scanner le QR Code
pour suivre l'actualité
du service.



L'ADMR de BESSENAY RECRUTE à partir du 01/09/2026

**24H d'auxiliaire de vie en CDI/CDD
24h d'aide à domicile en CDI/CDD**

**Transmettre cv et lettre de motivation à : admr.bessenay@fede69.admr.org
ou contacter le secrétariat au 04 74 70 87 11**

Nous étudions toute autre candidature

**La Mairie sera exceptionnellement fermée
les samedis 8 et 22 août 2026 et
le mardi 8 septembre toute la journée.**

❖ **ASSOCIATION CINEMA - Projet de stage cinéma pour les enfants de 12 à 15 ans :**

L'association cinéma de Brussieu va proposer un stage pendant les vacances de Toussaint du 19 au 23 octobre, à Brussieu. Ce stage sera animé par un professionnel du cinéma (Aquarium ciné-café). Des informations seront communiquées début septembre, et lors du forum des associations le 5 septembre. Vous êtes intéressé écrivez à : brussieu.cinema@gmail.com





TRAITEMENT DESTRUCTION NUISIBLES

06 17 28 85 74

LUTTE CONTRE LES NUISIBLES

*guêpes, frelons, moustiques, mouches,
chenilles processionnaires*

ACTION PRÉVENTIVE
PIÉGAGE
DESTRUCTION

TRAITEMENT PHÉROMONE

PROTECTION DES VÉGÉTAUX

arbres, haies, fruitiers

ANALYSE DE LA MALADIE
IDENTIFICATION DU PARASITE

TRAITEMENT ADAPTÉ



Selon le type de nuisible et l'environnement nous adaptons
la méthode et le traitement !

Intervention et devis

Téléphone : **06 17 28 85 74**

Mail : **guy.destructionnuisibles@gmail.com**

les
infos



Certiphyto CERTIBIOCIDE

Ne pas jeter sur la voie publique

Numéro d'agrément N124905
SIRET 34362 1264000 54

CONCOURS de Pétanque

ORGANISÉ PAR LES CONSCRITS
DE LA CLASSE EN 7 DE BRUSSIEU

7
La jet-7 en fête

**VENREDI
4
SEPTEMBRE**

**DÉBUT DES
PARTIES
19H30**

**INSCRIPTION
12€
LA DOUBLETTE**

**BUVETTE
ET BBQ
À DISPOSITION**

DE NOMBREUX LOTS À GAGNER !

1 ^{ÈRE}	DOUBLETTE	100€
2 ^{ÈME}	DOUBLETTE	80€
3 ^{ÈME}	DOUBLETTE	60€
4 ^{ÈME}	DOUBLETTE	40€

TERRAIN DE BOULE DE BRUSSIEU

*Ambiance conviviale et festive garantie !
On compte sur vous !*

SOCIÉTÉ DE CHASSE DE **BRUSSIEU** **BALL TRAP**

SAMEDI 5 *et* DIMANCHE 6
SEPTEMBRE 2026

au lieu dit
« **PLAT DU PIN** »



FOSSES TRADITIONNELLES

★ **5 PLATEAUX PRIMÉS** ★

FOSSES D'ENTRAÎNEMENT

10 PLATEAUX NON PRIMÉES

★ **CONCOURS DE TIR À L'AMÉRICAIN** ★



BUVETTE



VENTE DE
CASSE CROÛTE



TOMBOLAS

NOUVEAUTÉ !

BALL TRAP
POUR
ARCHERS



★ **TRIPES OFFERTES** ★
le dimanche matin

Venez nombreux partager un moment convivial et sportif !

LE RETOUR EN AVANT

Et si nous montions ensemble les marches qui mènent au grenier...

Spectacle seul en scène

Hubert Roux nous invite à monter dans son grenier, lieu symbolique de la mémoire, où s'entremêlent souvenirs, désirs, doutes et élans de vie. Ce récit intime devient universel, reliant l'histoire personnelle à l'Histoire collective, entre poésie, humour et engagement.



SORTIE DE RÉSIDENCE | Jeudi 10.09.2026, 19h30 | La Maladière, Saint-Denis-sur-Coise (42140)

**Salle des fêtes
de Brussieu
(69690)**

Samedi 12.09.2026
20h30

Dimanche 13.09.2026
18h00

+ d'infos sur
Facebook



Entrée libre

Buvette organisée par l'Association des Jeunes de Brussieu (AJB)



Création de la chorale des 4 cantons
 Saint Laurent de Chamousset - Saint Symphorien sur Coise - Saint Galmier - Chazelle sur Lyon



Porte ouvertes le Samedi 19 Septembre
 de 14h à 17h à la salle ... de ...

**D'une colline à l'autre, à travers les monts,
 faisons résonner nos voix
 Un moment de partage et de convivialité
 autour du chant au delà de chez soi**



Les 1er samedi du mois à partir du 3 octobre

9H-12H répertoire variété
 12H-13H repas tiré du sac
 13H-16H répertoire classique

**pour plus d'informations contacter
 Barbara Barnoud au 06.99.27.47.92
chantonslesmonts@gmail.com**




PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX

Jeudi 17 septembre 2026
 Jeudi 22 octobre 2026
 Jeudi 3 décembre 2026
 Jeudi 14 janvier 2027
 à 20 heures, en salle du conseil